ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SOCIETE ANONYME CARTIER SAADA

à conseil d'administration « S.A » au capital de 52.650.000,00DHS Siège social : 285-291 NZI Sidi Ghanem Marrakech

L'an deux mille vingt deux, le sept Septembre à quinze heures, les actionnaires de la Société CARTIER SAADA, société anonyme à conseil d'administration, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation insérée le 27 Juillet 2022 dans « Media24», journal d'annonces légales, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2021/2022,
- 2- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice,
- 3- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées visée à l'article 56 et suivants de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approbation des conventions réglementées,
- 4-Examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan et des comptes afférents à cet exercice, et quitus de leur gestion au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice,
- 6- Fixation des jetons de présence annuels à allouer au conseil d'administration,
- 7- Nommer les administrateurs
- 8-Nommer les membres des comités d'Audit et de Conformité, de Réflexion stratégique et Risques et le comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance.
- 9-Questions diverses,
- 10- Pouvoirs à conférer.

L'assemblée générale procède à la composition de son bureau :

- Monsieur Pierre CARTIER, actionnaire présent et acceptant, est nommé président,
- Monsieur Hicham MEZIANE et Monsieur Thierry CARTIER, actionnaires présents et acceptant, sont nommés comme scrutateurs.
- Monsieur My Hassan Debbarh Mounir, actionnaire présent et acceptant, est nommé secrétaire,
- Monsieur Monsieur Abdelouahab Laraki et Monsieur Mohammed DAMI, commissaires aux comptes de la société sont excusés.

La feuille de présence certifiée sincère par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires représentant plus de la moitié du capital social sont présents ou représentés. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre CARTIER, Président dépose sur le bureau :

- un exemplaire du journal « Media24 » en date du 27 Juillet 2022, portant avis de convocation
- les copies des lettres de convocation des commissaires aux comptes avec l'avis de réception;
- un exemplaire des statuts de la société;
- la feuille de présence, certifiée par les membres du bureau et les pouvoirs des actionnaires représentés.

il y joint:

- le bilan
- les comptes de produits et charges
- l'inventaire
- le rapport des commissaires aux comptes

Le président fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social pendant les trente jours qui ont précédé l'Assemblée Générale.

Monsieur Pierre CARTIER prend alors la parole pour la lecture du rapport du conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes établi par messieurs Abdelouahab Laraki et Mohammed DAMI.

La discussion générale est alors ouverte, plusieurs actionnaires posent des questions auxquelles il est répondu par le président ou les administrateurs et, après cet échange d'explications, les résolutions suivantes sont mises aux voix:

La discussion générale est déclarée ouverte. Diverses remarques et observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Le Président met aux voix les résolutions suivantes relatives à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requis pour la tenue des réunions ordinaires après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2021/2022 clos le 31 Mars 2022 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations qu'elles traduisent.

3 396 146 votes « pour » 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de gestion pour l'exercice social 2021/2022 clos le 31 Mars 2022, aux administrateurs en exercice et aux commissaires aux comptes.

3 396 146 votes « pour » 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide la répartition suivante :

Résultat de l'exercice 2021/2022	25 524 131.92 DH
Report à nouveau antérieur	26 651 399.78 DH
Bénéfice Distribuable	1 127 267 73 DH
Dividende (0,00 dirham brut/action)	0.00 DH
a reporter a nouveau	25 524 131.92 DH
Solde du Report à nouveau	1 127 267,73 DH

3 396 146 votes « pour » 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale renouvelle aux administrateurs, les autorisations à conférer en vertu de l'Article 56 de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approuve les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2021/2022 clos le 31 Mars 2022.

3 396 146 votes « pour » 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale fixe la rémunération des jetons de présence pour l'exercice 2021/2022 DH 10.000,00 pour chaque administrateur.

3 396 146 votes « pour » 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale, et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée de QUATRE ANNEES:

Madame DEBBAGH AICHA

Madame EL MAAROUF AICHA

Monsieur PIERRE CARTIER

Monsieur THIERRY CARTIER

Monsieur BENIDER MOHAMED

Monsieur BERRADA AZIZI EL HADI

Monsieur DEBBARH MOUNIR MY YOUSSEF

Monsieur DELIEUZE RENAUD

Monsieur CHEIKH LAHLOU AYMAN



Monsieur MEZIANE HICHAM Monsieur SHAWN KADDOURA et Monsieur DEBBARH MOUNIR MY HASSAN

dans la fonction d'administrateur de la société.

Mesdames DEBBAGH AICHA et EL MAAROUF AICHA, et messieurs PIERRE CARTIER, THIERRY CARTIER, BENIDER MOHAMED, BERRADA AZIZI EL HADI DEBBARH MOUNIR MY YOUSSEF, DELIEUZE RENAUD, CHEIKH LAHLOU AYMAN, MEZIANE HICHAM, SHAWN KADDOURA et DEBBARH MOUNIR MY HASSAN présents ou représentés déclarent accepter ce renouvellement pour 4 années dans la fonction d'administrateur. Dans les fonctions d'administrateur de la société, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2025/2026 clos le 31 Mars 2026.

3 396 146 votes « pour » 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION:

Le conseil d'administration, conformément à son règlement intérieur, et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée de quatre années c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2025/2026:

Au comité d'Audit et de Conformité:

Monsieur EL Hadi BERRADA AZIZI président du comité Monsieur Pierre CARTIER membre du comité Monsieur Renaud DELIEUZE membre du comité Monsieur Mohammed BENIDER membre du comité Monsieur Ayman Cheikh Lahlou membre du comité

Au comité de Réflexion stratégique et Risques:

Monsieur EL Hadi BERRADA AZIZI président du comité Monsieur Pierre CARTIER membre du comité Monsieur Mohammed BENIDER membre du comité Monsieur My Hassan DEBBARH MOUNIR membre du comité Monsieur Thierry CARTIER membre du comité Monsieur Hicham MEZIANE membre du comité Monsieur Renaud DELIEUZE membre du comité



Au comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance:

Monsieur Pierre CARTIER président du comité Monsieur EL Hadi BERRADA AZIZI membre du comité Monsieur My Youssef DEBBARH MOUNIR membre du comité

3 396 146 votes « pour » 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

3 396 146 votes « pour » 0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture faite, a été signé par les membres du bureau.

Le président Pierre CARTIER Les scrutateurs

Hicham MEZIANE Thierry CARTIER

Le secrétaire

My Hassan DEBBARH

0.7 SEEJ 2007

Administrative aut Chengra

HICHA TEZIO

من الرئيس ويتقويض منه محمد الوالي Pour le Président et par Délégation